

## Les riverains de zone viticole sont-ils plus exposés aux pesticides que le reste de la population ?

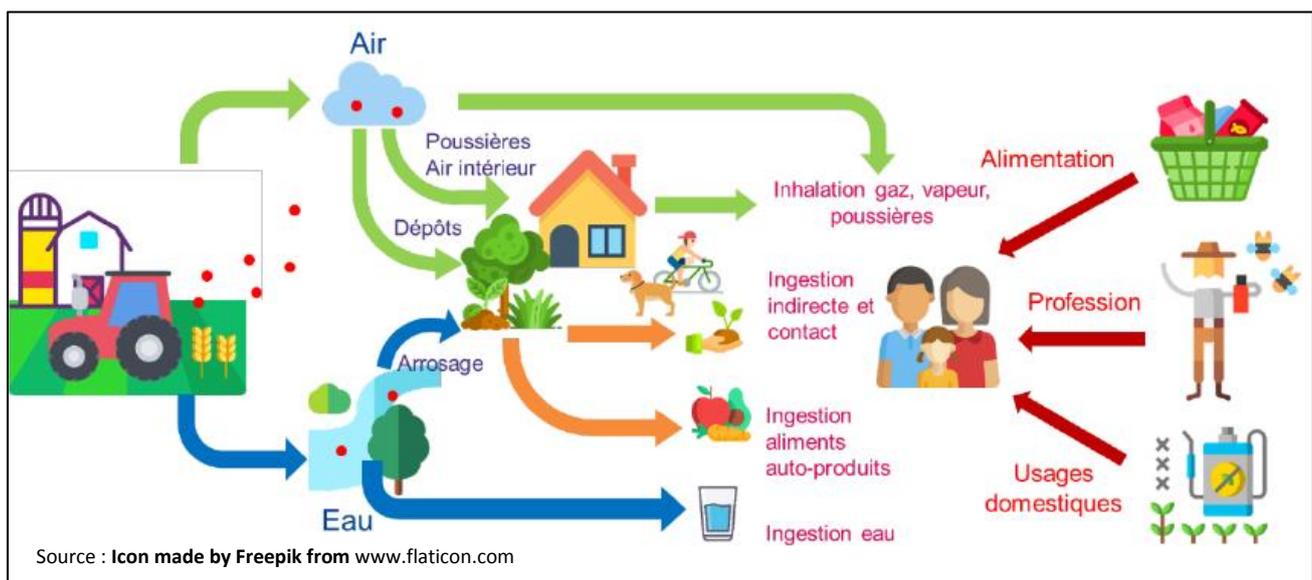
### Lancement de la première phase de l'étude PestiRiv dans deux régions viticoles

Mieux connaître l'exposition aux pesticides des personnes vivant en zone viticole, c'est l'objectif de l'étude PestiRiv menée par l'Anses et Santé publique France pour répondre aux attentes de la population et des pouvoirs publics. Cette enquête nationale démarre par une 1<sup>ère</sup> phase lancée aujourd'hui par Santé publique France dans deux régions viticoles : Nouvelle-Aquitaine et Grand Est. Cette 1<sup>ère</sup> phase évaluera la faisabilité opérationnelle et logistique auprès de 60 ménages riverains de viticulture avant le déploiement national de l'enquête, en 2021.

### Une étude à grande échelle sur l'exposition aux pesticides chez les riverains de zone viticole en France

La France est un des premiers pays agricoles de l'Union Européenne en termes de surface agricole utile (environ 50% du territoire). Elle fait également partie des plus grands utilisateurs mondiaux de produits phytosanitaires.

Peu de données sont disponibles sur l'exposition aux pesticides chez les riverains de zone viticole et les impacts pour leur santé. Alors que cette question est au cœur des préoccupations des Français et des pouvoirs publics, l'étude PestiRiv constitue **le premier travail à l'échelle de la France continentale d'évaluation de l'exposition aux pesticides chez les riverains de viticulture en tenant compte de toutes les sources d'exposition : air, eau, alimentation, activité professionnelle et usages domestiques.**



Ses résultats permettront de savoir si les personnes vivant en zone viticole sont plus exposées aux pesticides que le reste de la population et dans ce cas faire des recommandations pour limiter cette exposition.

## Construire une méthodologie solide, acceptable pour les participants

La 1<sup>ère</sup> phase de l'étude permet **de tester la méthodologie et l'adhésion des riverains et des parties prenantes à une étude qui a vocation à s'étendre sur un plus large territoire**. Les régions Nouvelle-Aquitaine et Grand Est ont été choisies car elles présentent de nettes différences en termes de pratiques culturelles, de météorologie et de contexte local. Des communes à dominante viticole et de taille de population suffisamment importante ont été sélectionnées et ont accepté de participer à cette 1<sup>ère</sup> phase de l'étude : Segonzac et Pugnac en Nouvelle-Aquitaine, Verzenay et Blancs-Coteaux dans le Grand Est.

*« Pour que l'étude nationale soit une réussite, il est essentiel que tous les acteurs : riverains, viticulteurs, agriculteurs, élus locaux, organismes interprofessionnels de la viticulture ... soient impliqués. La 1<sup>ère</sup> phase de l'étude nous permettra de recueillir les questions qu'elle suscite sur le terrain et au besoin d'ajuster notre méthodologie. Ce retour d'expérience est indispensable pour mener à bien cette étude inédite qui nécessite une forte implication des participants et dont les résultats sont très attendus. »*, souligne Clémence Fillol, responsable de l'unité surveillance biologique des expositions et des effets à Santé publique France.

Dans une volonté d'ouverture et de transparence, Santé publique France a d'ores et déjà présenté aux organisations professionnelles viticoles, ainsi qu'aux élus des communes concernées les principes de cette étude. Les médecins ont par ailleurs également été informés de la démarche par courrier.

### Concrètement sur le terrain...

La 1<sup>ère</sup> phase de l'étude est réalisée auprès de **60 ménages au total, résidant à moins de 500 mètres de parcelles viticoles** dans les deux régions. L'étude concerne les adultes de plus de 18 ans et les enfants à partir de 3 ans tirés au sort au sein des ménages. Elle démarre le 28 octobre et devrait durer 6 semaines avec plusieurs visites au domicile des participants et une forte implication de leur part.

L'étude comprend :

- Le recueil d'informations à partir de **questionnaires** sur les **caractéristiques de leur logement, leur utilisation de pesticides au domicile, leurs expositions professionnelles, leurs consommations alimentaires et leurs habitudes de vie**. Ces éléments peuvent influencer les expositions aux pesticides.
- **Des prélèvements environnementaux et biologiques seront effectués. Des analyses dans les urines permettront d'identifier si les personnes ont été en contact avec des pesticides**. Ces analyses sont faites dans le but d'évaluer leur faisabilité et d'identifier les possibles freins qu'elles pourraient générer. Les résultats seront envoyés au participant sans qu'à ce stade une comparaison avec le reste de la population soit possible.

**La participation des personnes sélectionnées est essentielle car elle va permettre d'améliorer le déroulement de l'étude à grande échelle.**

---

**Contacts presse :** [presse@santepubliquefrance.fr](mailto:presse@santepubliquefrance.fr)

**Santé publique France :** Vanessa Lemoine: 01.55.12.53.36 / Cynthia Bessarion: 01.71.80.15.66 /  
Stéphanie Champion: 01.41.79.67.48



@santeprevention



@santepubliquefrance